

CPR-140425

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ DES PROGRAMMES

Réunion du 25 avril 2014

13 h 30

Salle 158 Pavillon Léopold-Tailon

Campus de Moncton

**PRÉSENCES :**

Lise Dubois, vice-rectrice à l'enseignement  
et à la recherche (par intérim)

Pierrette Fortin (à distance)

Matthieu LeBlanc

Patrick Maltais

Lisa Roy, présidente suppléante

Sid-Ahmed Selouani (à distance)

Céline Surette

Mohamed Touaibia

Pascal Robichaud, registraire (secrétaire  
suppléant)

**Personnes excusées :** Lynne Castonguay, Sarah Daigle et Émilie Urbain

---

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

**1.1 Nomination d'une présidence**

***R : 01-CPR-140425***

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que Lisa Roy agisse comme présidente suppléante du Comité des programmes pour la réunion du 25 avril 2014. »*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

La présidente suppléante souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13 h 33.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Note : L'ordre de priorité d'étude des questions est modifié afin de régler celles qui doivent être portées à l'ordre du jour de la réunion du Sénat académique qui aura lieu le 9 mai 2014. Les points qui seront traités sont : 5.1, 5.2, 8,1, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 7.2, 7.3, 15, 20, 23, 24, et 25.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (suite)****R : 02-CPR-140425**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié. »*

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX CPR-140207 ET CPR-140219****R : 03-CPR-140425**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le procès-verbal CPR-140207 soit adopté tel qu'il a été présenté. »*

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

**R : 04-CPR-140425**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le procès-verbal CPR-140219 soit adopté tel qu'il a été présenté. »*

Vote sur R04

Pour 5

Abstention 3

ADOPTÉE

**4. CORRESPONDANCE**

Lettre de Horia-Daniel Iancu, directeur de l'École de kinésiologie et de loisir, et de Michel J. Johnson, président de l'UARD de kinésiologie et d'éducation physique, datée du 24 avril 2014, adressée à Paul-Émile Bourque, doyen de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires ayant comme objet : Reconfiguration des programmes - Baccalauréat en sciences de kinésiologie. Cette lettre doit être ajoutée au dossier qui sera traité au point 8.1 de l'ordre du jour.

**5. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES****5.1 Reconfiguration du programme de la Mineure en développement personnel et social (doc. 36/13-14)**

La présidente suppléante présente le projet de reconfiguration du programme de Mineure en développement personnel et social. Le programme est de 24 crédits et comprend au moins 12 crédits de niveau 3000 et 4000.

### 5.1 **Reconfiguration du programme de la Mineure en développement personnel et social (doc. 36/13-14)** (suite)

Le Comité discute du programme et constate que ce dernier fut sensiblement recentré sur les études familiales. Il y a, d'ailleurs, moins de cours de sociologie, de psychologie et de philosophie au programme proposé. Le Comité croit que ceci diminue la composante de développement humain et s'interroge quant à la vocation du programme tel que présenté. Sous sa forme actuelle, le programme pourrait porter le nom de Mineure en études familiales.

Puisque ce programme est essentiellement destiné aux étudiantes et aux étudiants inscrits aux programmes combinés en éducation et qu'il prépare, entre autres, ces dernières et ces derniers à l'enseignement des cours de formation personnelle et sociale (FPS), le Comité croit que la composante de développement social devrait être plus présente. Le Comité s'inquiète que le programme, sous la forme proposée, pourrait ne pas être reconnu par le ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance et pourrait ne pas satisfaire aux besoins de certaines étudiantes et de certains étudiants en éducation. De plus, le Comité constate que, malgré que le projet de programme fut recommandé par l'UARD d'éducation, les représentants du Campus d'Edmundston n'ont pas été consultés et n'ont pas participé à la réunion de l'UARD qui traitait de ce dossier. De plus, une moins grande part du programme proposé pourrait être offerte au Campus d'Edmundston. Puisque ce programme est le complément habituel du programme de Baccalauréat en éducation physique au Campus d'Edmundston, l'offre de ce dernier au Campus d'Edmundston pourrait être compromise.

Le Comité constate que le profil du programme comprend des gammes de crédits dans les listes de cours à option. Ceci pourrait porter à confusion et compliquer la gestion des feuilles de route du programme. Il serait préférable d'avoir deux profils au sein du programme, soit un profil général et un profil destiné aux étudiantes et aux étudiants inscrits aux programmes combinés en éducation.

Le Comité souhaite que l'on revoie le projet de programme à la lumière des suivantes :

- i. Que le programme soit étudié par l'UARD d'éducation en présence des représentants des composantes du Nord et qu'il fasse l'objet d'une consultation des parties concernées dans ces campus;
- ii. Que le programme fasse plus de place au développement humain;
- iii. Que le programme contienne deux profils, soit un profil général et un profil pour les étudiantes et les étudiants inscrits aux programmes combinés en éducation, et ce, pour faciliter la lecture et la compréhension du programme.

Puisque ce programme est surtout destiné aux étudiantes et aux étudiants inscrits aux programmes combinés en éducation et considérant que les programmes reconfigurés de la Faculté des sciences de l'éducation ne seront pas déployés avant la session d'automne 2015, le Comité est d'avis que ce programme pourrait être déployé à la session d'automne 2015.

**Suivi : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires**

## 5.2 **Reconfiguration des programmes de Baccalauréat en travail social (doc. 40/13-14)**

La présidente suppléante présente les deux programmes accélérés en travail social, soit le programme de Baccalauréat en travail social (pour candidates ou candidats ayant une expérience pertinente de travail) et le programme de Baccalauréat en travail social (pour candidates ou candidats avec un Baccalauréat connexe). Il s'agit de programmes d'une durée de deux ans auxquels peuvent s'inscrire, soit les étudiantes et les étudiants qui ont déjà un diplôme de Baccalauréat dans une discipline connexe, soit les étudiantes et les étudiants qui ont une expérience professionnelle pertinente d'au moins 8 ans. Les deux programmes visent les mêmes objectifs que le programme régulier de Baccalauréat en travail social; programme qui fut reconfiguré et approuvé par le Sénat académique. Toutefois, le programme pour candidates ou candidats avec un Baccalauréat connexe compte plus de crédits de formation professionnelle (24) sous forme de stages, tandis que le programme pour candidates ou candidats ayant une expérience pertinente de travail met plus l'accent sur la formation théorique.

Le Comité discute des programmes et s'interroge quant au nombre total de crédits au programme de Baccalauréat en travail social pour candidates ou candidats avec un Baccalauréat connexe. Dans l'esprit de la reconfiguration des programmes de premier cycle, chaque année d'étude devrait compter, tout au plus, trente crédits de cours. Considérant qu'il y a 42 crédits de cours théoriques, le Comité croit que la charge de cours du programme pourrait être réduite à 60 crédits. Toutefois, s'il est nécessaire, pour se conformer aux exigences d'agrément, que le programme ait plus de 60 crédits, ce projet de reconfiguration devrait être accompagné d'une demande de dérogation motivée.

Le Comité constate que l'on indique, à la note au bas de la page 14, que les conditions d'admission furent modifiées pour répondre à une remarque de l'évaluation interne du programme. Le Comité voudrait que cette remarque soit ajoutée à l'énoncé du programme de Baccalauréat en travail social pour candidates ou candidats ayant une expérience pertinente de travail.

Le Comité constate que le profil au répertoire (formulaire CPR-10) des programmes proposés ne fait plus mention de la limite de 50 inscriptions aux programmes de B.T.S. Si ceci est une omission, il faudrait la remettre. Autrement, il faudrait expliquer l'élimination du contingentement des inscriptions.

### **Suivi : Faculté des arts et des sciences sociales**

## **6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140207**

### **6.1 (15) Modifications aux normes linguistiques (doc. 17 et 17A/13-14)**

Reporté à une prochaine réunion.

### **6.2 (22) Répertoires des cours – version électronique et version papier**

Reporté à une prochaine réunion.

6.3 **(23) Modifications des programmes de Baccalauréat en administration des affaires (systèmes d'information organisationnels) – régime régulier et régime coopératif (doc. 26/13-14)**

Aucun nouveau document.

7. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140124**

7.1 **(5.1) Reconfiguration des programmes de biologie – spécialisation (doc. 18/13-14)**

Aucun nouveau document.

7.2 **(5.2) Reconfiguration des programmes de physique – spécialisation (doc. 25A/13-14)**

Reporté à une prochaine réunion.

7.3 **(7.3) Création d'un nouveau cours double siglé sociologie et science politique (doc. 3, 3A et 3B/13-14)**

Reporté à une prochaine réunion.

8. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-131206**

8.1 **(5.2) Reconfiguration du Baccalauréat en sciences de kinésiologie (doc. 12/13-14)**

Le Comité des programmes examine les réponses aux questions posées dans le procès-verbal du 6 décembre 2013. Il examine aussi les modifications apportées au projet initial. Le Comité s'interroge sur le nom du programme. Est-ce un Baccalauréat en kinésiologie ou un Baccalauréat ès sciences (Kinésiologie)? Le Comité invite la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires à revoir le nom du programme, conformément à la pratique courante d'appellation de diplômes.

Les recommandations suivantes sont mises aux voix :

**R : 05-CPR-140425**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au Baccalauréat en sciences de kinésiologie. »*

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

8.1 **(5.2) Reconfiguration du Baccalauréat en sciences de kinésiologie (doc. 12/13-14)**  
(suite)

**R : 06-CPR-140425**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que sous réserve de l'adoption de la reconfiguration du Baccalauréat en sciences de kinésiologie, le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : KNEP1101 Introduction à la kinésiologie; KNEP1102 Vie active et santé; KNEP2101 Anatomie fonctionnelle; KNEP2102 Physiologie de l'exercice; KNEP2103 Croissance et développement; KNEP2104 Apprentissage moteur; KNEP2105 Biomécanique en AP; KNEP3101 Eval. et prescription en AP; KNEP3102 Activités physiques adaptées; KNEP3103 Prévent. et soin de blessures; KNEP3104 Physio. de l'exercice clinique; KNEP3201 Réadapt. cardio-respiratoire; KNEP3202 Entraînement sportif I; KNEP3203 Mesures et évaluation en AP; KNEP3204 Vieillesse en AP; KNEP3205 Programmation et service en AP; KNEP3206 Intervention en AP; KNEP3207 Introduction à l'ergonomie; NUAL/KNEP4101 Nutrition et activité physique; KNEP4102 Sociologie en AP; KNEP4103 Psychologie en AP; KNEP4201 Réadapt. musculo-squelettique; KNEP4202 Entraînement sportif II; KNEP4203 Stage d'initiation; KNEP4204 Stage d'intég. professionnelle; KNEP4205 Mémoire I; et KNEP4206 Mémoire II. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

**R : 07-CPR-140425**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que sous réserve de l'adoption de la reconfiguration du Baccalauréat en sciences de kinésiologie, le Comité des programmes accepte la modification du cours KNEP/GLST3463 Gestion sportive et récréative. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

**R : 08-CPR-140425**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que sous réserve de l'adoption de la reconfiguration du Baccalauréat en sciences de kinésiologie, le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : KNEP1313 Histoire et perspective en EPS; KNEP2023 Physiologie de l'exercice; KNEP2033 Vie active et santé; KNEP2063 Anatomie fonctionnelle; KNEP2163 Croissance et développement; KNEP2183 Apprentissage psychomoteur; KNEP2323 Recherche en kiné. et récréo.; KNEP3013 Métabolisme et EPS; KNEP3023 Évaluation et prescription EPS; KNEP3033 Vieillesse et EPS; KNEP3083 Biomécanique des APS; KNEP3113 Entraînement sportif; KNEP3183 Hygiène et santé; KNEP3273 Traumatologie sportive; KNEP3333 Kinanthropométrie; KNEP3473 Ressources humaines en loisir; KNEP3543

8.1 **(5.2) Reconfiguration du Baccalauréat en sciences de kinésiologie (doc. 12/13-14)**  
(suite)

**R : 08-CPR-140425** (suite)

*Programmation et services EPS; KNEP3993 Stage d'initiation en EPS; KNEP4113 Méthodologie de l'entraînement; KNEP4183 Éducation physique adaptée; KNEP4403 Aspect psychosocial de l'EPS; KNEP4423 Projet d'étude en kiné.; KNEP4433 Psychologie du sport; KNEP4553 Séminaire professionnel en EPS; KNEP4633 Physiologie appliquée; KNEP4643 Neurophysiologie en EPS; KNEP4986 Stage professionnel en EPS I; et KNEP4997 Stage professionnel en EPS.* »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

**R : 09-CPR-140425**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours ayant le sigle KNEP. »*

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

**Suivi : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires**

8.2 **(14) Projet de création du programme de Ph. D. en sciences appliquées (DOC. 40A/12-13)**

Aucun nouveau document.

**9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-130927**

9.1 **(17) Modifications au programme de Doctorat en psychologie (profil professionnel) (doc. 1/13-14)**

Aucun nouveau document.

9.2 **(22) Programmes suspendus**

Aucun nouveau document.

**10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-130412**

10.1 **(17) Modification de l'article 28.12 des règlements universitaires des deuxième et troisième cycles portant sur la fraude (doc. 43/12-13)**

Aucun nouveau document.

**11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120605**

**11.1 (12) Sciences : Proposition d'abolition et de maintien de cours (doc. 30/11-12)**

Aucun nouveau document.

**11.2 (13) Politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux (doc. 31, 31A et 31B/11-12)**

Aucun nouveau document.

**12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120418**

**12.1 (4.2) Programmes de Mineure non conforme**

Aucun nouveau document.

**13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-101208**

**13.1 (21) Lignes directrices concernant l'habilitation à diriger des travaux de recherche aux cycles supérieurs (doc. 15 et 15A/10-11)**

Aucun nouveau document.

**14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-090108**

**14.1 (16) Modifications des programmes de Maîtrise en administration publique, Diplôme d'études supérieures en administration publique et Certificat de deuxième cycle en gestion publique (doc. 10 et 10A/08-09)**

Aucun nouveau document.

**15. PROJET DE CRÉATION DE LA MAÎTRISE ÈS SCIENCES (GESTION) (doc. 32/13-14)**

Reporté à une prochaine réunion.

**16. PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES PROGRAMMES RECONFIGURÉS EN MUSIQUE (doc. 33/13-14)**

**R : 10-CPR-140425**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes accepte la création du cours MUSI3123  
Matières théoriques V. »*

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE





**17. MODIFICATIONS AU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN SCIENCE INFIRMIÈRE (doc. 34/13-14) (suite)**

**R : 15-CPR-140425** (suite)

Soin et chronicité II; SINF2733 Soin et chronicité III; SINF2743 Soin et chronicité IV; SINF3613 Santé et acuité I; SINF3623 Santé et acuité II; SINF3633 Santé et acuité III; SINF3643 Santé et acuité IV; SINF4613 Santé et complexité I; SINF4623 Santé et complexité II; SINF4633 Santé et complexité III; SINF4712 Soin et complexité I; SINF4722 Soin et complexité II; SINF4735 Préceptorat; SANT3003 Santé de la population; et SANT3023 Méthodes de recherche en santé. »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

**18. MODIFICATION AU PROGRAMME DE *JURIS DOCTOR* POUR ÉTUDIANTE OU ÉTUDIANT RÉGULIER (doc. 35/13-14)**

La présidente suppléante présente le projet de modification au programme de *Juris Doctor*. Elle explique que la Faculté de droit désire rendre le cours DROI2311 *Sociétés commerciales* obligatoire afin de répondre aux exigences du Barreau du Nouveau-Brunswick. La Faculté de droit propose que ce changement soit imposé rétroactivement afin que les étudiantes et les étudiants qui obtiendront un diplôme de *Juris Doctor* l'an prochain puissent pratiquer le droit au Nouveau-Brunswick.

Le Comité n'est pas enclin à accepter une modification rétroactive à un programme d'études. Il est d'avis que l'Université a l'obligation de livrer le programme d'études qui paraît au Répertoire lors de l'inscription et, dès lors, que les étudiantes et les étudiants inscrits à un programme de *Juris Doctor* ont le droit de suivre le programme tel qu'il était lorsqu'elles et ils s'y sont inscrits. Le Comité est cependant enclin à rendre le cours DROI2311 obligatoire pour les étudiantes et les étudiants qui s'inscriront pour la première fois à un programme de *Juris Doctor* après la parution du prochain Répertoire (normalement en juillet pour la session d'automne). En ce qui a trait aux étudiantes et aux étudiants déjà inscrits à un programme de *Juris Doctor*, il reviendra à la Faculté de droit d'informer ces dernières et ces derniers des nouvelles exigences du Barreau, de les inviter à s'inscrire au cours DROI2311 et de leur faire valoir les conséquences de ne pas s'y inscrire.

**R : 16-CPR-140425**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« *Que le Comité des programmes accepte la modification du cours DROI2311 Sociétés commerciales.* »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

**18. MODIFICATION AU PROGRAMME DE *JURIS DOCTOR* POUR ÉTUDIANTE OU ÉTUDIANT RÉGULIER (doc. 35/13-14) (suite)**

**R : 17-CPR-140425**

*« Que le Comité des programmes accepte la modification au profil des programmes de Juris Doctor. »*

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

**19. ÉVOLUTION DE LA BANQUE DES COURS DES OBJECTIFS DE FORMATION GÉNÉRALE DES PROGRAMMES RECONFIGURÉS (doc. 37/13-14)**

Le Registraire présente son analyse de l'évolution des banques de cours rattachées à chaque OFG. On y constate que les banques se sont appauvries au fur et à mesure que les programmes reconfigurés furent adoptés. Pour étoffer les banques, le Comité est d'avis que l'on demande aux facultés de revoir leur banque de cours des OFG, et ce, en deux temps. En premier lieu, les facultés seront invitées à revoir, à court terme, les cours existants qui furent retirés des banques des OFG, ainsi que les cours reconfigurés qui sont équivalents à des cours qui faisaient partie de la banque d'un OFG. En deuxième lieu, à l'automne, les facultés seront invitées à revoir toute leur contribution aux banques de cours des OFG. Dans les deux cas, les facultés doivent avoir à l'esprit la contribution qu'elles peuvent faire à l'atteinte des OFG par les programmes des autres disciplines.

**R : 18-CPR-140425**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes demande aux facultés de revoir leur banque de cours de premier cycle afin d'augmenter le nombre de cours aux banques de cours des OFG. »*

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

**20. AJOUT D'UN COURS EN PHILOSOPHIE DANS LA BANQUE OFG (doc. 38/13-14)**

Reporté à une prochaine réunion

**21. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES – DÉPLOIEMENT À LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES (doc. 39/13-14)**

*Invité : Jean-François Thibault, vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales*

Le vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales, monsieur Jean-François Thibault, est invité à présenter la demande de la Faculté des arts et des sciences sociales pour déployer de ses programmes reconfigurés dès la session d'automne 2014.

Considérant la nature des programmes de la Faculté des arts et des sciences sociales, la Faculté demande que soient déployées les deux premières années de tous ses programmes d'études, à l'exception du Baccalauréat ès arts (général), du Baccalauréat

**21. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES – DÉPLOIEMENT À LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES (doc. 39/13-14) (suite)**

en arts visuels (orientation enseignement) et du Baccalauréat en musique – Baccalauréat en éducation. S'ajouterait à ceci les deux programmes accélérés en travail social, dont l'adoption fut reportée séance tenante.

Pour ne pas alourdir sa charge de cours, la Faculté des arts et des sciences sociales demande également que sa banque de cours soit déployée « à géométrie variable ». Pour certains programmes, la banque serait entièrement déployée dès septembre 2014, tandis qu'une partie seulement de la banque de cours de d'autres programmes serait déployée l'automne prochain. Un protocole de transition fut rédigé en collaboration avec les unités académiques concernées et en consultation avec le Registrariat. Il fait usage des équivalences de cours déjà prévues aux formulaires CPR-7, auxquelles il ajoute des équivalences fonctionnelles permettant de livrer une partie des programmes non reconfigurés à partir de cours reconfigurés.

**R : 19-CPR-140425**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique le déploiement en septembre 2014 des deux premières années des programmes reconfigurés de la Faculté des arts et des sciences sociales à l'exception des programmes de Baccalauréat ès arts (général), de Baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement), de Baccalauréat en musique – Baccalauréat en éducation et des programmes accélérés en travail social qui seront déployés en septembre 2015. »*

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

**R : 20-CPR-140425**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique le protocole de transition pour le déploiement des programmes reconfigurés de la Faculté des arts et des sciences sociales. »*

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉE

**22. MISE EN VIGUEUR DES PROGRAMMES RECONFIGURÉS  
R : 21-CPR-140425**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique le déploiement en septembre 2014 des programmes suivants :*

- ▶ *Le Baccalauréat en science forestières;*

**22. MISE EN VIGUEUR DES PROGRAMMES RECONFIGURÉS (suite)****R : 21-CPR-140425** (suite)

- ▶ *Le Baccalauréat en développement durable et zone côtières;*
- ▶ *Le Baccalauréat appliqué en technologie, information et leadership;*
- ▶ *Tous les programmes de premier cycle de la Faculté des arts et des sciences sociales, à l'exception des programmes de Baccalauréat ès arts (général), de Baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement), de Baccalauréat en musique – Baccalauréat en éducation et des programmes de Baccalauréat accélérés en travail social;*
- ▶ *Tous les programmes de premier cycle de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, à l'exception du Baccalauréat en science infirmière, du Baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme et de la mineure en développement personnel et social. »*

Vote sur R21

unanime

ADOPTÉE

**23. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune

**24. PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion du Comité des programmes aura lieu le mercredi 28 mai à 13 h 30 au Salon du chancelier.

**25. CLÔTURE**

La séance est levée à 16 h 15.

Contresigné le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Lisa Roy, présidente suppléante\_\_\_\_\_  
Pascal Robichaud, secrétaire suppléant